

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL149

présenté par

M. Tourret, M. Blanchet, Mme O'Petit et M. Bouyx

ARTICLE 3

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Confier la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de gestion des bracelets électroniques à une personne de droit privé n'est pas acceptable.

Cet amendement a donc pour objet de supprimer cette possibilité.